



Section FO Finances de la Corrèze

RETRAIT DU PROJET DE DESTRUCTION DE L'ACTION SOCIALE

Profitant de la généralisation de CHORUS, le secrétariat général du ministère entreprend une véritable destructuration des délégations départementales de l'action sociale tant au regard de leurs missions que de leurs moyens, notamment humains par la création de plates-formes régionales gérées par un chef de support nommé par le secrétariat général.

La section FO Finances 19 ne peut accepter une telle réforme dont les conséquences pour les collègues seront :

- ❖ Suppression du poste d'adjoint de délégation. Lorsque le délégué sera absent, il n'y aura plus d'interlocuteur en local, les urgences devront attendre...
- ❖ Les décisions pour les aides financières seront prise au niveau régional, et non plus départemental , c'est à dire par des gens qui n'auront pas la connaissance des agents et de leurs problème qu'ont les délégués. Et bien évidemment les délais de traitement seront rallongés par la transmission postale, ce qui posera des problèmes dans les cas de situation d'urgence.
- ❖ Les dossiers de prêts devront être transmis directement à Paris par les agents, et non plus vérifiés par la délégation avant envoi. Là aussi, nous aurons à subir un rallongement important de la durée de traitement en cas de dossier incomplet ou mal rempli.
- ❖ Les agents devront inscrire directement en ligne leurs enfants pour les colonies de vacances. Ils ne bénéficieront plus de l'aide et du conseil donné par la délégation.
- ❖ Toutes les dépenses seront payées par la plate-forme régionale. Celle-ci pourra, à terme, imposer ses propres prestataires pour des raisons de coût budgétaire. Le CDAS se retrouvera ainsi privé de sa liberté de choix pour le Budget d'Initiative Local.

La section FO Finances 19, avec la Fédération FO Finances, mettra tout en œuvre pour faire échec à ce projet de destruction de l'action sociale, acquis obtenu par les agents des finances lors des grèves de 1989.

- **Pour le maintien des délégations avec leurs attributions et moyens actuels**
- **Pour le maintien des compétences du CDAS**
- **Pour une politique ministérielle d'action sociale au service des agents**